

Place Montréal Trust
1800, avenue McGill College
Bureau 2480
Montréal (Québec) H3A 3J6
www.cba.ca

Jacques Hébert
Directeur
Direction du Québec
Tél. : (514) 840-8724
Télec. : (514) 282-7551

Le 12 août 2009

Madame Anik Laplante
Secrétaire de la Commission des affaires sociales
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires, 3^e étage
Québec (Québec) G1A 1A3

SEC.COM.13AOU'09 9:

Objet : Commentaires sur le document de consultation intitulé « Vers un régime de rentes du Québec renforcé et plus équitable » (ci-après nommé « Document de consultation »)

Madame Laplante,

La Direction du Québec de l'Association des banquiers canadiens (ABC) remercie la Commission des affaires sociales ainsi que ses membres de lui offrir l'occasion d'émettre des commentaires sur le Document de consultation.

L'ABC représente 50 banques au Canada, les filiales et les succursales de banques étrangères y exerçant des activités et leurs 263 400 employés. Elle formule des recommandations à l'appui de politiques publiques efficaces et efficientes en matière bancaire, et favorise une meilleure compréhension de ce secteur et de son importance pour les Canadiens et l'économie canadienne.

Suite à l'étude du Document de consultation, la Direction du Québec de l'ABC désire d'abord faire certaines remarques générales puis vous faire part de commentaires plus spécifiques portant principalement sur les deux avenues proposées, soit un relèvement du maximum des gains admissibles (ci-après nommé « MGA ») et des cotisations volontaires au Régime des rentes du Québec (ci-après nommé « RRQ »).

Commentaires généraux

En ce qui concerne les enjeux pour l'avenir du RRQ et plus particulièrement son adaptation aux transformations du marché du travail, l'ABC constate que le Document de consultation comporte 13 pistes de solutions sur lesquelles cette Commission aura à se prononcer. Des experts viendront ici commenter sur chacune ou plusieurs d'entre elles, selon le secteur d'activités dans lequel ils évoluent ou selon leur expertise particulière. Notre Association a choisi de se concentrer sur ce qu'elle connaît le mieux, soit le domaine financier, c'est pourquoi nos commentaires porteront presque exclusivement sur cette facette de la problématique globale.

Nous désirons toutefois souligner au passage qu'à notre humble avis, il serait approprié d'instaurer des mesures pour encourager les travailleurs à conserver leur emploi après l'âge de 60 ans. Forte de ses quelque 43 000 employés au Québec, notre Association est particulièrement sensible à cette proposition.

Un relèvement du maximum des gains admissibles (MGA)

Ceci étant, nous sommes d'avis que le gouvernement du Québec (ci-après nommé le « Gouvernement ») et la Régie des rentes feraient fausse route en empruntant cette avenue. Qui plus est, nous croyons que le RRQ ne devrait pas accroître sa place dans le système actuel de retraite, car son rôle n'est pas de se substituer au secteur privé.

Nos observations nous enseignent que les particuliers visés par le *nouveau maximum assurable*, tel que proposé dans le Document de consultation, démontrent déjà un intérêt marqué envers la planification de la retraite. En effet, ce segment de la population active - qui dispose de revenus plus élevés que le MGA actuel - se dote déjà des outils nécessaires pour atteindre ses objectifs financiers à long terme. En somme, il est permis de se demander si, en relevant le maximum des gains admissibles, on vise bel et bien la bonne cible.

Ces commentaires nous amènent donc à aborder la deuxième avenue proposée dans le Document de consultation.

Des cotisations volontaires au RRQ

Nous sommes d'avis que la fonction première du RRQ est d'assurer une protection financière de base lors de la retraite d'un travailleur. Le Gouvernement, par l'entremise de la Régie, doit donc concentrer ses efforts sur cette mission sans modifier la complémentarité qui existe entre les secteurs public et privé dans le système de retraite actuel. Nous pensons que la mise sur pied de contributions volontaires au RRQ ne bonifierait pas le système de retraite.

Selon nous, les banques et membres de leurs groupes financiers (ci-après nommé les « Banques ») sont très bien placés pour continuer à favoriser et même augmenter l'épargne des Québécois et ce, grâce, entre autres, à leur expertise ainsi qu'à celle de leurs employés, à leurs vastes réseaux de distribution ainsi qu'à leurs solides structures d'investissements. À ce titre, les Banques ont développé une vaste gamme de services et produits financiers qui répondent adéquatement aux besoins des consommateurs. Ceux-ci ont accès, dans le réseau bancaire, à des employés qualifiés ainsi qu'à des services personnalisés qui favorisent l'atteinte d'objectifs réalistes en matière de planification de la retraite.

En tant qu'entités présentes et dynamiques dans la société québécoise, les Banques participent activement à la sensibilisation de la population à l'importance d'épargner pour la retraite en mettant à leur disposition les ressources et outils nécessaires. À titre d'exemple, l'ABC a sur son site Web une section intitulée « Rentes et REÉR » qui traite des diverses sources de revenus à la retraite. De plus, les Banques diffusent de l'information sur la planification de la retraite par l'entremise de campagnes publicitaires, de leurs réseaux de succursales à travers la province et à la grandeur du Canada ainsi qu'à l'aide d'outils interactifs sur leurs sites Web.

Compte tenu de ce qui précède, nous soutenons que l'équilibre entre la place du RRQ et celle des institutions financières dans le système de retraite actuel doit être maintenu. De plus, le maintien de cet équilibre permet une répartition des risques financiers, un principe de tout premier ordre dans le domaine de l'investissement.

Qu'il nous soit permis d'ajouter que, sous réserve de nos commentaires sur l'instauration de cotisations volontaires au RRQ, nos membres – les Banques – voient d'un bon œil les démarches du Gouvernement et de la Régie visant à promouvoir le nouveau véhicule fiscal que constitue le Compte d'épargne libre d'impôt (CÉLI). À cet effet, nos membres ont une grande expertise en matière de régimes enregistrés (REÉR, REÉÉ et autres) qui pourrait être exploitée davantage au profit des particuliers.

Nous demeurons à votre entière disposition pour toute discussion concernant ce dossier.

Veuillez agréer, Madame Laplante, nos salutations respectueuses.

